



Communiqué de presse

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du mercredi 11 Décembre 2012, les actionnaires de la société FONCIERE PARIS NORD ont approuvé à l'unanimité des actionnaires présents les résolutions suivantes :

- la réduction du capital social, de 15 000 000 € à 564 748,34 €,
- la modification corrélative de l'article 7 des statuts.

Ces décisions seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2013, avec toutes les conséquences liées.

Le capital social de FONCIERE PARIS NORD sera donc fixé à 564 748,24 €, divisé en 4 344 218 (Quatre millions trois cent quarante-quatre mille deux cent dix-huit) actions ordinaires entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration du Groupe FONCIERE PARIS NORD

FONCIERE PARIS NORD

(ex ADT S.I.I.C.)

Société Anonyme au capital de 15 000 000 euros.
Siège social : 15 rue de la Banque, 75002 – PARIS.
542 030 200 R.C.S. PARIS